

LE 8 JUILLET 2019

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 8 juillet 2019 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Éric Hammal, M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Chantal Montminy, Mme Lucie Masse et Mme Hélène Daneau.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 4 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 8 juillet 2019

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2019

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Renouvellement du prêt – Règlement d'emprunt 2001-009

5.2 Paiement du décompte progressif # 4 – Rue Principale – Travaux de drainage et réfection de la chaussée

5.3 Servitude de passage sur le lot 4 666 124, appartenant à la municipalité, en faveur du lot 4 666 123

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

6.2 Marquage de la rue Main

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation d'accueillir le préventionniste de la Régie incendie Memphrémagog Est dans les locaux de la municipalité

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2019

8.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 220, chemin Lord, lot 4 665 720

8.3 Frais de parc – Lotissement, lot 6 323 101 situé sur la rue Main

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Participation à l'appel d'offre pour les plastiques agricoles

10. LOISIRS et CULTURE

**Résolution
2019-094**

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

11.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2019

12. DIVERS

12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2019

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 juin 2019 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4 CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5 ADMINISTRATION

5.1 Renouvellement du prêt – Règlement d'emprunt 2001-009

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2001-09, la municipalité de Hatley souhaite emprunter un montant total de 33 590 \$ soit le solde résiduaire dudit règlement;

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu;

Qu'un emprunt au montant de 33 590 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2001-09 soit réalisé au taux de 4,03 % pour une période de 5 ans, au terme duquel le solde sera à zéro;

Que le capital et les intérêts sur l'emprunt soient payables mensuellement au montant de 619.07\$. Le directeur général est autorisé à signer tout document relatif au renouvellement d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Paiement du décompte progressif # 4 – Rue Principale – Travaux de drainage et réfection de la chaussée

Considérant que la firme EXP et le responsable du chantier M. Mario St-Pierre recommandent le paiement du décompte progressif #4, après vérification des travaux;

Considérant que le ministère des Transports et la firme GéoSymbiose recommandent le paiement du décompte progressif #4, après vérification des travaux;

**Résolution
2019-095**

**Résolution
2019-096**

Considérant que la part du ministère des Transports inclus dans le paiement du décompte progressif #4 s'élève à 20 839.11 \$;

**Résolution
2019-097**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu

D'autoriser le paiement du décompte progressif # 4 pour un montant de 129 664.09 \$, plus taxes à l'entrepreneur Grondin Excavation Inc.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Servitude de passage sur le lot 4 666 124, appartenant à la municipalité, en faveur du lot 4 666 123

Considérant que le lot 4 666 124 appartenant à la municipalité a comme effet d'enclaver le lot 4 666 123;

Considérant qu'une servitude de passage aurait dû être enregistrée lors de l'acquisition ou du morcellement du lot 4 666 124, pour permettre l'accès au lot 4 666 123 ;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation;

**Résolution
2019-098**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que la municipalité de Hatley accorde une servitude de passage de 16,7 mètres carrés sur son lot 4 666 124 tel que décrit dans le certificat de localisation préparé par l'arpenteur Daniel Boisclair, dossier 700-11137, minute 14 041 du 28 octobre 2004. Le maire et/ou le directeur général sont autorisés à signer la servitude de passage.

Adopté à l'unanimité.

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

**Résolution
2019-099**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de demander une subvention de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) afin de permettre l'installation de pavage bitumineux sur la rue des Bouleaux afin de procéder à l'amélioration de la chaussée.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Marquage de la rue Main

**Résolution
2019-100**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'octroyer le marquage de la rue Main par une ligne continue de 1,8 km à Marquage Première Ligne de Magog. Le coût du marquage est de 2 435 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation d'accueillir le préventionniste de la Régie incendie Memphrémagog Est dans les locaux de la municipalité

**Résolution
2019-101**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser le préventionniste de la Régie incendie Memphrémagog Est de s'installer au bureau disponible de la municipalité de Hatley. Un loyer mensuel de 200 \$ sera facturé à la Régie incendie Memphrémagog Est.

Adopté à l'unanimité.

8 URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2019

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en juin 2019. Pour la période visée, 2 permis de construction pour 550 000 \$ et 12 permis de rénovation/modification pour un montant 616 000 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 7 permis ont été émis pour 218 000 \$. Dans la catégorie diverse, 9 permis ont été émis.

8.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 220, chemin Lord, lot 4 665 720

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé 220, chemin Lord a présenté une demande de dérogation mineure concernant l'empiètement du bâtiment principal dans la bande de protection riveraine d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal sera situé à 8,6 mètres à son point le plus près du cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale exige une distance minimale de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT que la réglementation cause un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2 de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables permet de diminuer la rive applicable lorsque la construction ne peut être réalisée ailleurs sur le terrain ;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure et constitue un cas isolé dans le voisinage ;

CONSIDÉRANT que le CCU a effectué l'étude de la demande et a émis un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande ;

Résolution 2019-102

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 220, chemin Lord, lot 4 665 720. La dérogation permettant que le bâtiment principal soit situé à une distance de 8,6 mètres du cours d'eau, situé à l'est de la résidence, plutôt que 10 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage. La dérogation est autorisée conditionnellement à la démolition du bâtiment actuellement localisé dans la rive du lac.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Frais de parc – Lotissement, lot 6 323 101 situé sur la rue Main

Considérant que la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;

Considérant que le propriétaire a présenté une demande de subdivision du lot 4 666 136 ;

Considérant que la contribution aux parcs est nécessaire pour ce genre d'opération cadastrale ;

Considérant que la municipalité souhaite favoriser l'établissement de nouveaux parcs tout en maintenant et entretenant les existants ;

Considérant que le propriétaire doit céder 8% de la superficie totale du site ou 8% de la valeur du site proportionnellement à la superficie du terrain ;

Résolution 2019-103

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser à demander à ce que le propriétaire verse une somme d'argent représentant 8% de la valeur du site (nouveau lot

6 323 101). Le tout selon les calculs de JP Cadrin évaluateurs agréés et conformément à l'article 3.5 du règlement de lotissement 98-07.

Adopté à l'unanimité.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Participation à l'appel d'offre pour les plastiques agricoles

ATTENDU QUE la municipalité désire poser des gestes concrets afin de protéger l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité a sur son territoire des agriculteurs qui utilisent des plastiques agricoles;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook offre à la municipalité de Hatley de se joindre à elle pour aller en appel d'offre afin de trouver un fournisseur de service;

Résolution 2019-104

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de se joindre à la MRC de Coaticook pour le lancement de l'appel d'offre pour la cueillette des plastiques agricoles pour les trois (3) prochaines années avec deux (2) années d'options. Une liste des agriculteurs admissibles ainsi que leur adresse sera fournie à la MRC de Coaticook. Le conseil autorise le directeur général à signer tous documents relatifs à cet appel d'offre et à cette entente avec la MRC de Coaticook.

Adopté à l'unanimité

10 LOISIR ET CULTURE

10.1 Aucun

11 FINANCE

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 2 056.36 \$.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juin 2019;

Résolution 2019-105

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juin 2019 du chèque 4624 au chèque 4655 pour un montant de 21 949.26 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 8726 au chèque 8791 pour un montant de 365 043.17 \$.

Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
8726	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rue	350,04 \$
8727	CHANTAL MONTMINY	Frais de déplacement	66,91 \$
8728	HTCK	Essence camion de voirie	458,78 \$
8729	H GRÉGOIRE	Achat d'un camion	24 055,07 \$
8730	PALACE ROYAL	Dépôt sur réservation	900,00 \$
8731	BELL CANADA	Appel sans frais	14,20 \$
8732	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	30,00 \$
8733	PAULINE DANSEREAU	Rencontre du CCU	30,00 \$

8734	BERNARD MAYRAND	Rencontre du CCU	30,00 \$
8735	HYDRO QUÉBEC	Postes de pompage	301,29 \$
8736	INFOTECH	Mise-à-jour et taxation	793,34 \$
8737	MRC MEMPHRÉMAGOG	Maintien des inventaires	323,00 \$
8738	EXCAVATION R MADORE	Réparation de chemin	528,89 \$
8739	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 326,48 \$
8740	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 838,42 \$
8741	SPA ESTRIE	Frais mensuel	202,22 \$
8742	J.P. CADRIN	Évaluation d'un lot	201,21 \$
8743	F.Q.M.	Abonnement à la revue Règlement	220,50 \$
8744	VILLE DE MAGOG	Service de prévention	426,25 \$
8745	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	487,09 \$
8746	SINTRA	Rechargement	13 180,01 \$
8747	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	24,00 \$
8748	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	96,50 \$
8749	NÉOPOST CANADA GROUPE FINANCIER	Frais de contrat	182,64 \$
8750	EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	768,90 \$
8751	MARCHÉ G PATRY	Café et lait	30,53 \$
8752	RIGDSC	Compostage et enfouissement	2 166,34 \$
8753	TRANSPORT M MORIN	Niveleuse	6 131,05 \$
8754	XPLORNET	Facture mensuelle	97,72 \$
8755	FOSSES BEAUREGARD	Vidange des fosses	2 463,63 \$
8756	TRANSPORT STANLEY	Cueillettes de déchets, compost et récup	6 350,78 \$
8757	MONTY SYLVESTRE CENTRE PEINTURE	Frais juridiques	113,49 \$
8758	LAROCHE SERVICE D'ENTRETIEN	Peinture pour marquage	342,98 \$
8759	E.A.	Entretien des extincteurs	110,38 \$
8760	HUOT RESSOURCERIE	Grille et bouchon	193,18 \$
8761	FRONTIÈRES	Versement facturation 3/4	2 701,34 \$
8762	SIGNO PLUS	Pancartes	384,83 \$
8763	BOB POULIOT	Photocopies	561,12 \$
8764	GROUPE CCL	Enveloppes	395,51 \$
8765	MULTI ROUTES 9115-4633 QC	Calcium	38 223,45 \$
8766	SCALABRINI	Entretien des chemins	1 502,94 \$
8767	RÉNO DÉPÔT	Bacs et râteau	170,15 \$
8768	BUREAU EN GROS	Câble	57,48 \$
8769	ANDRÉ MARTEL	Déplacement et immatriculation	205,58 \$
8770	JUSTIN DOYLE	Frais déplacement pour Congrès	343,76 \$
8771	CHÂTEAU LAURIER	Congrès ADMQ	749,73 \$
8772	EMGLOBE CORP	Auscultation des chemins	4 541,51 \$
8773	EXCAVATION D ROY	Réparation de ponceau	431,18 \$
8774	RÉCUPÉRATION MAILLÉ	Récupération de cerfs	229,95 \$
8775	PAVAGE DUJOUR	Réparation rue des Érables	7 772,31 \$
8776	VIVACO	Bois traité	81,86 \$
8777	N4 MOBILE	Internet sans fil poste Bowen	236,71 \$
8778	PUROLATOR	Transport	17,94 \$
8779	YANNICK DION	Remboursement de vignette	40,00 \$
8780	TERRAQUAVI	Taxes non facturer sur facture 8434	93,59 \$
8781	PAYSAGISTE LG DEZAN	Entretien des pelouses	974,00 \$
8782	HYDRO QUÉBEC	Lumière de rue et Bowen	1 061,02 \$
8783	SINTRA	Rechargement	76 851,98 \$
8784	LAURENTIDE/RESSOURCE	Dépôt de peinture	47,72 \$
8785	LOCATION COATICOOK	Location de toilettes	626,59 \$
8786	HTCK	Essence camion de voirie	391,10 \$

8787	GRONDIN EXCAVATION	Décompte numéro 4	149 081,29 \$
8788	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysager	1 483,18 \$
8789	FOSSES BEAUREGARD	Vidange des fosses	1 139,54 \$
8790	RONA ANCTIL	Ponceaux	2 767,45 \$
8791	IMPRIMERIE BEAULIEU	Affiche	42,54 \$
			365 043,17 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2019

Le directeur général dépose l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2019.

12 DIVERS

12.1 Ajout

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe à savoir où en est rendu la demande faite concernant l'élargissement du pont à North Hatley. Le maire explique ses démarches avec le représentant du MTQ et le dépôt du mémoire auprès du MAMH lors de la consultation publique du 4 juillet. M. Ferland mentionne que selon les données fournies par un représentant du MTQ, le pont projeté serait plus large de 1 mètre (passe de 23 à 24 m) et le tablier serait plus haut, passant de l'élévation 162,33 m à 162,55 m. Selon l'étude hydraulique commandée par le ministère dans le cadre de ce projet, l'élévation du niveau des eaux d'une récurrence 25 ans passerait de 162.19 m à 162.02 m et l'élévation du niveau des eaux d'une récurrence 100 ans passerait de 162,52m à 162,25 m. Autrement dit le nouveau pont permettrait de réduire le niveau de récurrence 100 ans de 27 cm. Ceci est très significatif, mais insuffisant, pour la zone inondable de la Baie Bacon située dans la municipalité de Hatley. Selon la même étude, un pont plus large n'améliorerait pas la situation, ce qui à première vue, est difficile à comprendre pour nos citoyens. En conséquence, nous pensons qu'il serait pertinent de revoir les plans en regard de la nouvelle philosophie gouvernementale qui favorise une gestion rigoureuse des zones inondables pour éviter de devoir compenser à répétition, c'est ce qui a été demandé aux ministères.

Un citoyen est satisfait de voir que dans la première étude l'élévation du niveau des eaux d'une récurrence 100 ans s'abaissait de 10 cm et que maintenant c'est de 27 cm. Cependant, il se questionne au sujet du pont piétonnier de North Hatley et de la réparation du pont Vaughan non loin du barrage dans le Canton de Hatley. Le maire précise ne pas avoir d'information concernant c'est 2 sujets, mais que de toute façon sa demande au MTQ était de tenir en compte l'ensemble des facteurs pouvant affecter l'élévation du niveau du Lac.

Une citoyenne demande si le fournisseur de service concernant le recyclage est tenu à un certain type de conteneur, car celui qui est présentement dans son secteur est difficile à ouvrir et très haut. Le directeur général mentionne qu'effectivement le type de conteneur est déterminé et qu'une vérification sera faite afin de savoir si le contrat est respecté.

Une citoyenne mentionne que les gros rebuts et le service reçu de la Ressourcerie des Frontières ne sont pas adéquats étant peu flexibles et conciliant avec les besoins des citoyens. Toutefois la citoyenne est aussi consciente que certaines personnes manquent de civisme et abandonne des gros rebuts, notamment dans leur secteur sans utiliser les services disponibles. M. Ferland est conscient de la problématique et des contrats actuellement en vigueur à la municipalité et mentionne que la municipalité va continuer de sensibiliser, de s'impliquer, de négocier et d'informer la population avec des écriteaux et autres moyens afin d'améliorer la situation. Cependant, il précise que ce travail sera toujours à recommencer.

Un citoyen demande si la cote des hautes eaux va changer avec les changements prévus sur le pont à North Hatley. Le maire n'est pas au courant si cela a un impact.

Une citoyenne demande un suivi concernant le déploiement de l'internet sur le territoire. M. Ferland mentionne que le tout a été signé par les 2 paliers de gouvernement et que COGECO a le feu vert pour débiter. Toutefois, le déploiement nécessite l'accord des entreprises propriétaires des poteaux ce qui aura pour effet de retarder le dossier de plusieurs mois.

Un citoyen demande des explications concernant le point 8.2 et la demande de dérogation mineure dans la bande riveraine. La conseillère Chantal Montminy, qui est aussi membre du CCU, donne les explications au citoyen en mentionnant qu'au final la situation est plus avantageuse, car le citoyen sort sa maison actuelle de la bande riveraine du Lac, mais qu'avec le fossé d'égouttement caractériser en cours d'eau par la MRC, le citoyen a demandé d'empiéter dans la bande riveraine du fossé d'égouttement caractériser en cours d'eau.

Le citoyen demande aussi des explications concernant le point 5.4 et le droit de passage accorder par la municipalité. Le maire démontre avec l'aide d'une copie de la matrice graphique la situation en mentionnant que ce point aurait dû être régularisé il y a plusieurs années, soit lors de l'acquisition, mais que maintenant comme la citoyenne désire vendre, il faut corriger cette situation.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 42

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier